

L'INSTITUT DE FORMATION DE LA BOURSE DE TUNIS



ORGANISE UN SEMINAIRE SUR

***LA RETENUE A LA SOURCE ET LES OBLIGATIONS FISCALES Y
AFFERENTES***

DATE : LE 24 FEVRIER 2021

SIEGE DE L'IFBT

Tarif : 300 DT/ HT

(TVA 19%)

ANIMÉ PAR

M. Karim DEROUICHE

Expert Comptable Associé - FINOR



www.ifbt.tn



(+216) 71 340 815



contact@ifbt.tn

OBJECTIFS

- Maitriser les concepts fondamentaux et les mécanismes de base en matière de retenue à la source ;
- Contribuer au développement de la culture fiscale ;
- Permettre aux participants une bonne maitrise du processus de retenue à la source;

PUBLIC CIBLE

- Comptables, chefs comptables d'entreprise et responsables administratifs ;
- Cadres de banques, des intermédiaires en bourse et des compagnies de leasing ;
- Auditeurs internes et contrôleurs de gestion ;
- Entrepreneurs et chefs d'entreprises ;
- Professionnels indépendants de comptabilité et de gestions (comptables, conseillé en gestion etc...)
- Conseillers au sein de l'entreprise chargée des affaires administratives et financières.

FORMATEUR

M. Karim DEROUICHE

- Expert Comptable associé - FINOR

PROGRAMME - JOURNEE DU 16 FEVRIER 2021

08H30-09H00	Accueil des Participants
09h00-11h00	<p>1- Les objectifs de la Retenue à la source :</p> <ul style="list-style-type: none">- Modes de perception de l'impôt- Moyen de recoupement- Moyen de réduction du risque de la fraude fiscale. <p>2- Assiette de la retenue à la source</p> <p>3- Fait générateur de la retenue à la source</p> <p>4- Les différents types de retenues à la source</p> <ul style="list-style-type: none">- Les retenues imputables ;- Les retenues libératoires ;- Les retenues libératoires optionnelles ;- Les retenues définitives ;- Les retenues forfaitaires ;- L'auto-retenue à la source ;- Les retenues, en tant que mode alternatif d'imposition.
11h00-11h30	Pause-café
11h30-14h30	<p>5- Les rémunérations possibles de retenue à la source</p> <p>6- L'obligation générale de retenue à la source</p> <p>7- Retenues à la source sur les rémunérations des opérations entre résidents</p> <p>8- Retenues à la source sur les rémunérations versées aux non-résidents</p> <p>9- Obligations attachées à la retenue à la source</p> <p>10- Les sanctions applicables suite au non-respect des obligations attachées à la retenue à la source.</p>

